Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 13 Mai 1903. — No. 26

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte donnant pouvoir aux applicants de construire et de faire fonctionner des lignes de télégraphe et de téléphone à travers la Puissance du Canada.

Daté à Ottawa ce 27 mars 1903
KIDD & THOMPSON
Avocat des requérants

Les Listes Electorales

Nous revenons de nouveau, et avec insistance, sur l'importance qu'il y a pour tout citoyen de faire inscrire son nom sur les listes électorales.

En tout temps, il convient d'affirmer ses droits civiques, mais c'est surtout aux périodes semblables à celle que nous traversons qu'il est impérieux d'exercer le recours au suffrage.

Tous les ayant-droit, sans exceptions et sans distinctions, devraient être inscrits sur les listes.

On l'a dit souvent, et avec raison, c'est l'abstention des bons éléments qui nuit le plus aux bonnes causes.

L'influence française et catholique se fera sentir dans neuf ou dix comtés aux prochaines élections.

C'est dire que si nous voulons nous unir sur le terrain de la vérité, nous pouvons porter un coup redoutable à ceux qui ont la main levée sur nous et veulent notre déchéance, si lamentablement commencée en 1890.

Il faut bien songer que les nouvelles listes seront bonnes pour quatre ans!

Regardons le passé. N'avons-nous pas voté plusieurs fois sur les listes actuelles? N'avons-nous pas voté sur des questions qui ont réclamé à leur heure, le service de toutes les bonnes volontés!

L'histoire se répète.

Soyons donc tous sur les listes. Et ainsi, quoi qu'il arrive, notre influence et nos votes seront toujours au service des intérêts de la minorité.

Nous nous permettons de remettre sous les yeux de nos lecteurs les grandes lignes de l'Acte Electoral.

Tout homme âgé de 21 ans, sujet britannique par naissance ou par naturalisation, résidant depuis un an dans la province et depuis trois mois dans la Division Electorale où il fait application, peut être enregistré comme électeur.

L'électeur devra répondre à l'interrogatoire suivant:

1o. Quel est votre nom de baptême? votre surnom? votre lieu de résidence? (Spécifiez la rue et le numéro de la rue, si vous êtes dans une cité, une ville, ou un village incorporé. Si vous êtes dans une localité rurale, donnez la section, le township et le rang, nom de la paroisse et du lot, ou autre description)

2o. Avez-vous 21 ans révolus?

3o. Etes-vous sujet britannique par naissance ou naturalisation; spécifiez.

4o. Avez-vous résidé dans la Province du Manitoba un an avant le jour où vous faites application pour être inscrit comme électeur?

5o. Avez-vous résidé dans, ou avez-vous eu comme lieu de résidence proprement dite, la présente division électorale, durant trois mois continus avant la date de votre demande d'inscription?

6o. Etes-vous, d'aucune manière, déqualifié pour être inscrit sur les listes, en vertu du "Manitoba Election Act?

7o. Résidez-vous présentement dans la division électorale où vous demandez à être inscrit? A quel endroit demeurez-vous?

8o. Avez-vous fait application pour être inscrit et avez-vous été inscrit dans une autre division électorale?

L'électeur répondra à ces questions, et fera sa déclaration solennelle à l'appui.

Toute personne autre qu'un sujet britannique par naissance, qui aura résidé dans la Puissance du Canada 7 ans avant la date de la révision pourra être inscrite comme électeur si elle peut, en sus des autres qualifications requises, lire n'importe quel partie du "Manitoba Act," soit en anglais, soit en français, soit en allemand, soit en islandais ou en n'importe quelle langue scandinave. Cette personne devra naturellement se faire naturaliser avant de demander son inscription. Les personnes de cette catégorie qui, à la passation du nouvel acte électoral, étaient déjà inscrites comme électeurs ne seront pas affectées par cette clause restrictive.

Si une personne est incapable de se rendre au bureau d'enregistrement, soit par maladie ou absence temporaire et motivée, elle peut faire sa demande d'inscription par lettre—suivant une formule simple et qui lui est fournie par le commis d'inscription—ou bien, ce qui est plus simple, un ami peut faire à sa place toutes les déclaration requises et le faire inscrire sans difficulté.

Pour ce qui est de la naturalisation: un étranger a jusqu'au 30 mai, dernier jour de l'inscription, pour se faire naturaliser et se faire placer sur les listes. Il devra produire son certificat de naturalisation au bureau d'inscription.

On voit que cette loi tout en prévenant la fraude, n'a rien de draconien.

Et nous croyons que l'électeur sera heureux de se déranger quelques heures une fois tous les quatre ans, quand il saura que son vote ne sera pas noyé par dix autres votes, résultat de dix fraudes dans la confection des listes.

DECES

Mardi, le 5 mai, décédait à Saint-Boniface, Madame Hogue, née Melle Marie Joyal, épouse de M. Adolphe Hogue de cette ville.

La défunte a enduré une longue maladie; elle est morte à l'âge de 60 ans.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi après-midi; la messe de réquiem a été chantée le lendemain, vendredi matin. M. le grand vicaire Dugas a chanté l'absoute; prêtre célébrant: M. l'abbé Béliveau; diacre: M. l'abbé Trudel; sous-diacre; M. l'abbé Hormisdas Hogue. Ce dernier, fils de la défunte, était arrivé la veille de Montréal, trop tard malheureusement pour voir une dernière fois sa mère.

Feu Mde Hogue était bien connue pour sa piété et ses nombreuses qualité de coeur; ses funérailles ont été, en même temps qu'une prière pour son âme, un témoignage de sympathie à sa famille. Nous prions M. Hogue et ses enfants de croire à la part que nous prenons à leur affliction.

Registration of Electors

ELECTORAL DIVISION OF LA VERANDRYE.

Public notice is hereby given that the undersigned have been appointed Registration Clerks for the several Registration Districts in the Electoral Division of La Verandrye.

That the boundaries and limits of the respective Registration Districts are as follows:—

No. 1.—Comprising township 8, range 4 east, and the west half of township 9, range 4 east, and the settlement of Grande Pointe and Ile de Chene.

No. 2.—Comprising township 8, range 5 east, and the east half of township 9, range 4 east, and sections 6, 20, 29, 30 and 32 in township 9, range 5 east, and river lots of the Parish of Lorette from lot 1 to lot 48, both inclusive.

No. 3.—Comprising all the sections of township 9, range 5 east, excepting sections 6, 20, 29, 30, 31 and 32, and comprising also the river lots of the Parish of Lorette from lot 49 to lot 96, both inclusive.

No. 4.—Comprising townships 9 from range 6 east inclusively to the eastern boundary of the Province.

No. 5.—Comprising the river lots of the Parish of Ste. Anne, from lot 38 to lot 83, both inclusive, township 8, range 7 east, and sections numbering from section 25 to section 36, both inclusive, in township 28, range 6 east.

No. 6.—Comprising the river lots of the Parish of Ste. Anne, from lot 1 to lot 37, both inclusive, and township 8, range 6 east, excepting the sections numbering from section 25 to section 36, both inclusive, of said township 8, range 6 east.

No. 7.—Comprising township 7, from range 7 east inclusively to the eastern boundary of the Province.

No. 8.—Comprising township 7, range 6 east, and the east half of township 7, range 5 east.

No. 9.—Comprising township 7, range 4 east, and the west half of township 7, range 5 east.

No. 10.—Comprising township 8, from range 8 east inclusively to the eastern boundary of the Province.

That the following places have been fixed for the reception of applications for registration of persons as electors in or for the respective Registration Districts:—

Registration District No. 1 in the house of J. Maurice, sec. 33 8 4e.

Registration District No. 2 in the house of Medéric Gendron, lot 19, south of Seine River.

Registration District No. 3 in the house of Elie Dupuis lot 78, parish of Lorette.

Registration District No. 4 in the house of John Hourie, N. W. qr 15 9 6e.

Registration District No. 5 in the house of Alex. D sautels, lot 57.

Registration District No. 6 in the house of Avila Desautels, lot 12, parish of Ste Anne.

Registration District No 7 in the house of Philippe Houde, N. E. qr 14 7 7e.

Registration District No. 8 in the house of Wm. Mooney, sec. 14 7 6e.

Registration District No. 9, may 25, 26, 27, 28 and 29, in house on N.E. qr 19 7 4e, and May 30, in house of Can. F. Friesong N. E. qr 24 7 4e.

Registration District No. 10 in the house of Julien Hupe, Sec. 17 8 8e.

That the dates fixed for registration are as follows: Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday, Friday and Saturday, May 25, 26, 27, 28, 29 and 30, A.D. 1903.

That the said sittings will be held on the dates above mentioned, within the following hours, from nine o'clock in the morning until one o'clock in the afternoon; from two o'clock until six o'clock in the afternoon, and from half-past seven o'clock until ten o'clock in the evening.

All persons desiring to be registered as electors must apply personally, except in cases of sickness physical disability, or temporary or unavoidable absence.

Joseph d'Auteuil, Registration Clerk, District No. 1

Medéric Gendron, Registration Clerk, District No. 2.

Seraphin Mirault, Registration Clerk, District No 3.

John Hourie, Registration Clerk, District No 4.

Alex Desautels, Registration Clerk, District No. 5.

Avila Desautels, Registration Clerk, District No. 6.

Hormisdas Granger, Registration Clerk District No. 7.

J. J. Cohve, Registration Clerk, District No. 8.

John Harrison, Registration Clerk, District No. 9.

André Nault, sen., Registration Clerk, District No. 10.

AVIS

LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E LEF. de BELLEFEUILLE,
Procureur de la dite Compagnie.

Montréal, 20 janvier 1903.



Le Manitoba.

Mercredi 13 Mai 1903

Aux électeurs francais de cette Province

Les listes seront préparées du 25 au 30 mai.

Il est important que chacun aille faire enregistrer son nom.

De grandes et sérieuses questions seront soumises à l'électorat aux prochaines élections. L'élément français doit être prêt à sauvegarder ses intérêts.

Electeurs, n'oubliez pas de vous rendre au bureau du greffier ; faites mettre vos noms sur les listes. Vous remplirez là un devoir de citoyens soucieux des intérêts de leur pays.

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

Dans la journée de vendredi on voyait le juge Mills sur son siège à la Cour Suprême ; à dix heures du soir, le même jour, il mourait subitement.

Cette nouvelle, aussitôt télégraphiée aux quatre coins du Dominion, a porté la stupeur partout ; mais nulle part ailleurs autant qu'à le capitale le choc ne s'est fait sentir. Depuis tant d'années l'hon. M. Mills était un habitué d'Ottawa, depuis si longtemps (depuis 1867) sa figure, son apparence débonnaire et sa robuste charpente étaient passées familières aux citoyens de cette ville, qu'il en était devenu comme l'un des hôtes obligés.

L'honorable M Mills jouissait d'une réputation—peut-être surfaite—comme juriste constitutionnel. Il fut longtemps un membre utile, brillant même, de la chambre des Communes. Il fut défait dans l'élection de 1896, qui amenait ses amis au pouvoir. On ne sut pas lui trouver de place alors dans le cabinet, quand on en trouvait pour d'autres qui avaient été battus également. D'aucuns dirent alors que c'était pour lui faire sentir la disgrâce dans laquelle l'avait fait tomber son discours sur le *Bill* réparateur. Il est remarquable que ce discours est presque tout entier en faveur de la minorité Manitobaine ; excepté la conclusion, où, tout-à-coup, il passe du côté des adversaires de la mesure réparatrice. Il ne sut pas suivre jusqu'au bout son argumentation; après avoir illogiquement conclu, il vota aussi illogiquement. Ce fut une surprise d'un bout à l'autre ; surprise d'abord à cause du discours, dont les paroles tombaient dans la chambre comme une condamnation de ceux qui s'opposaient à la mesure ; surprise ensuite ensuite à cause de la conclusion et du vote, qui contredisaient le discours.

Ce vote aurait dû lui faire pardonner sa velleité—bientôt évanoué—de rendre justice à la minorité. On ne le fit pas tout de suite. Néanmoins quelque temps après on le nomma au sénat. Il devint ensuite ministre de la justice et *leader* au sénat.

Comme *leader*, il ne fut pas un succès au sénat. Il se pensait toujours aux communes. Il manquait de souplesse à l'égard d'une majorité bien disposée pour lui, quoique ne partageant pas sa manière de voir sur la politique générale. C'est un peu pour cela qu'on l'a nommé juge à la Cour Suprême.

Il n'en est pas moins vrai que l'hon M Mills était un homme remarquable, bien doué, laborieux, et que sa disparition fait impression sur l'esprit de ses vieux compagnons de vie parlementaire.

M. ROBLIN vs M. GREENWAY

Nous avons donné, l'autre jour, quelques faits qui montrent, de façon indéniable, les bonnes dispositions du gouvernement Roblin à l'égard de la minorité.

L'Echo ne pouvait contester l'existence de ces faits.

Alors, en journaliste fourbe et volontairement injuste, H. d'H. tâche d'infirmer la portée de ces faits ou d'en attaquer les intentions.

Les cortorsions grotesques de ce cacographe acculé à une mauvaise position sont assez amusantes à voir.

A force de faire bonds et tourniquettes, l'acrobate pourrait bien finir par se briser l'épine dorsale.

Ce serait encore dommage ! C'est un bouffon si réussi...

En la présente occasion, ses distinctions et ses longues phrases pour expliquer que M. Roblin n'a rien fait pour nous, n'auront d'autre résultat que de faire hausser les épaules à tous les gens sérieux.

Nous n'avons énuméré, en passant, qu'une faible partie de ce qu'a fait M. Roblin pour nous. La nomenclature complète réclamée par l'*Echo* viendra à son heure.

En attendant nous pouvons dire ceci : depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel n'a cessé de nous donner chaque jour des preuves de confiance et de bonne volonté.

Pendant qu'il était au pouvoir, M. Greenway n'a cessé de nous humilier, de nous arracher nos deniers, de violenter nos libertés.

Le contraste est frappant de la conduite des deux gouvernenements vis-à-vis nous.

Ceux qui sont aussi valets que d'Hellencourt peuvent fa re leurs beaux dimanches de Greenway ! Mais nous avons lieu de croire que la race en est peu nombreuse.

MONOPOLE

H. d'H. nous accuse de prétendre au monopole de la religion.

C'est sans doute pour respecter nos droits, alors, qu'il fait si peu de cas lui-même de cette religion.

Non, Monsieur, nous n'avons jamais prétendu à aucun monopole de ce genre.

Malheur à ceux qui veulent faire du pharisaïsme.

Nous avouons modestement nos défauts et nos vices,qui prennent un relief nouveau quand nous nous comparons aux immaculés de l'*Echo de Manitoba*.

Nous rendons hommage au mérite dans tous les endroits où nos faibles intelligences nous le font apercevoir.

Malgré les certificats de faiblesse mentale qui nous sont si poliment décernés par l'*Echo*, nous constatons sans difficulté la présence dans les deux partis, d'excellents citoyens, de braves croyants et de braves pratiquants.

Nous avons eu dans le passé à faire la lutte contre des hommes devant les qualités desquels nous nous sommes toujours inclinés. Nous mesurions nos forces dans le champ de la politique, et ensuite nous nous rencontrions amicalement et fraternellement sur le terrain de profondes convictions religieuses communes aux uns et aux autres. Nous différions d'opinion sur les moyens, mais non sur la fin.

Nous avons encore de ces adversaires, aujourd'hui. Mais ce n'est pas faire injure à l'*Echo* que de lui dire qu'il n'en est pas.

Nous appartenons à une école. Lui est d'une autre !

Notes Politiques

M. Joseph Préfontaine, le candidat libéral d'Assiniboia, déclare qu'il a confiance en M. Roblin et qu'il n'a jamais eu confiance en M. Greenway. Cette déclaration, M. Préfontaine l'a faite plusieurs fois depuis quelques semaines à tous ceux qui ont voulu l'entendre.

Cependant le *Free Press* du 21 avril, rendant compte d'un discours de M. Préfontaine, affirme que le candidat libéral a dit n'avoir jamais eu confiance en M. Roblin.

Le *Free Press* ne rend donc pas exactement la pensée du candidat libéral d'Assiniboia ; ou bien, le candidat change souvent d'opinoin !

***

L'*Echo de Manitoba* affirme avec sérieux " qu'il serait puéril de prétendre attacher la moindre importance à nos élucubrations fielleuses."

Malgré cette phrase, la feuille à d'H. ne s'en bat pas moins les flancs d'un bout à l'autre de ses colonnes pour essayer de détruire l'effet de nos articles !

Ce qui montre que même nos puérilités valent la peine qu'on s'en occupe !!

***

M. J. B. Lauzon a tenu des assemblées à l'Ile des Chênes et à la Grande Pointe dimanche. Ces assemblées étaient nombreuses et favorables à M. Lauzon, qui aura de fortes majorités dans ces endroits.

***

H. d'Hellencourt distribue toujours à jet continu ses conseils.

Il en a pour les catholiques, en général, pour les condidats, même pour les autorités religieuses.

Farceur ! Qui est-ce donc qui te prend au sérieux ??

M. d'H. fait de la prodigalité. Il sait bien, le pauvre garçon, qu'il n'est pas assez riche en la monnaie pour se permettre pareil gaspillage de directions aux autres, *Medice, cura te ipsum—et tunc curabis alios.*

***

La feuille libérale française se dit certaine du succès de tous les candidats libéraux français aux élections.

Ce sont des vantardises semblables de la part l'*Echo* qui ont précédé les victoires conservatrices de l'Hon H. J. Macdonald, de l'Hon. M. LaRivière et de M. Joseph Bernier.

Ce qui veut dire que les espoirs de l'*Echo* ne deviennent pas toujours des réalités. En fait, c'est ordinairement le contraire qui arrive.

AU CLUB CONSERVATEUR

Réunion importante du club conservateur, au BAZAR, vendredi soir. Elections des officiers. Plusieurs personnes se sont fait inscrire comme membres du club vendredi dernier. *Crescit eundo.*

Nos Affaires Municipales

A sa séance du 27 Avril le Conseil a adopté les deux rapports de comités suivants:

4me RAPPORT DU COMITE DES TRAVAUX PUBLICS.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes suivants et il en recommande le paiement,savoir: Allaire & Bleau $1.05; Guilbault & Co. $1.85; Louis Laurendeau $ 3.00.

Il recommande aussi les travaux suivants à la journée:

Ouverture et déblayage des rues ci après :

Horace, de la rue St. Joseph à la rue St. Jean-Baptiste, Eugénie, de la rue St. Joseph à la rue St. Jean-Baptiste, Kittson, de la rue St. Joseph à la rue St. Jean-Baptiste. Deschambault de la rue Youville jusqu'à la Seine Chandos 3me rue et Taché dans Norwood.

Votre Comité croit qu'il serait avantageux pour la Ville de se procurer les services d'un ingénieur résident, et pour arriver à cette fin, de demander des renseignements au Principal de l'Ecole Polytechnique de Montréal et à Mr. F. Laberge ingénieur, aussi de Montréal.

Vû l'augmentation considérable des ouvrages municipaux il serait opportun d'engager un autre homme pour six mois sous les ordres du chef de police.

Le Comité recommande de plus :

Que le salaire de J. B. Poirier, constable et assistant du Surintendant des Travaux, soit élevé cinquante cinq piastres à compter du premier de Mai prochain.

Qu'avis soit donné tant à la Compagnie du Canadian Pacifique que du Can. Northen Railway qu'elles doivent se mettre en règle au sujet de toutes leurs traverses de rues, dans la rue, et qu'à défaut par elles de le faire dans un délai de huit jours à dater de la notification, la Ville fera faire les ouvrages requis sans autre avis et à leur frais et dépens ; que le C. N. R. soit particulièrement notifié qu'en ce qui concerne la déviation de la rue Thibault promise par la Compagnie, la Ville achètera du propriétaire M. Genthon le terrain nécessaire à cette déviation et ouvrira la rue aux frais et dépens de la Compagnie ; et en ce qui concerne la traverse de l'Avenue Taché près du pont que si la Compagnie n'a pas commencé sous huit jours à se mettre en règle avec la loi et à rémédier à l'état de choses dont la Ville se plaint depuis un an et demi, ou si au moins elle n'en est pas venue à des arrangements définitifs avec la Ville au sujet des travaux permanents à exécuter à cet endroit une pétition sera présentée au Comité des chemins de fer au Conseil Privé, da s le but faire règler cette question.

Touchant la demande faite par Mgr Langevin au Conseil de faire des démarches officielles auprès des autorité du Canadian Northern pour changer le tracé de ce chemin dans la Ville. Votre Comité croit qu'il est préférable dans les circonstances actuelles et tant que les difficultés pendantes entre la Ville et la Compagnie ne sont pas réglées de ne faire vis-à-vis de cette dernière aucune démarche qui pourrait être considérée même de loin, comme une demande de faveur, et dont elle pourrait plus tard s'autoriser pour demander des concessions; quant à la seconde partie de la lettre de Monseigneur demandant de renouveler la demande du Conseil à la Compagnie du Pacifique Canadien au sujet de la construction d'une station ou gare convenable, le comité a pris sur lui de faire écrire dans ce sens immédiatement, et il demande que son action soit ratifiée.

5me RAPPORT DU COMITE DES FINANCES.

Votre Comté recommande ;

1o. Que les comptes suivants soient acceptés et payés ; savoir : S. Léonard; $4.50 Mad. J. Marchand $1.00; Jean Frères $1.75; Couture Frère $16.20; Théo. Bertrand $17.50; Mad. J. Marchand $ 1 50.

2o. Que le compte contre MM. MacKenzie Mann & Co. au montant de $42.00 avec intéret du 1er de Janvier 1902, pour coupe des herbes nuisibles sur leurs terrain en Août 1901, soit transmis sans retard aux avocats de la Ville avec instruction de poursuivre le recouvrement.

3o. Qu'un chèque de $1929 80 soit émis pour payer les intérets sur les débentures à échoir le 1er de Mai prochain.

4o. Que le rôle d'évaluation pour cette année ayant été déposé le Secrétaire Trésorier reçoive instruction d'en donner avis public par affichage et aussi par annonce publiée deux fois dans le journal "LE MANITOBA" en français et en anglais indiquant que la cour de révision siegera le 11 Mai prochain.

5o. Que l'évaluateur pour les quartiers un deux et trois ayant en général suivi l'évaluation de l'an dernier sans tenir compte de l'augmentation dans la valeur des propriétés, tandis que l'évaluateur du quartier 4, a tenu compte de la plus value et a fait une estimation plus conforme à la valeur actuelle de la propriété, cette différance de vues se trouverait,si on n'y portait remède, à préjudicier les contribuables du quartier No. 4. il est en conséquence opportun de prendre une action immédiate, et le Comité suggère et recomma de que le rôle d'évaluation pour les trois quartier un, deux et trois soit refait par l'évaluateur Marcoux avec instruction d'entrer au rôle la valeur actuelle de la propriété, et de faire rapport d'ici au quinzième jour de Mai prochain, de donner aux intéressés l'avis requis de cette nouvelle évaluation et de la séance de la Cour de Révision qui du 11me jour de Mai sera ajournée au 1er Juin prochain et que le dit évaluateur pour ce travail supplémentaire recevera une rémunération de vingt piastres.

6o. Que les règlements concernants les bicycles et les animaux errants soient traduits en anglais et qu'il en soit inprimé 100 dans les deux langues française et anglaise.

7o. Qu'au sujet de la lettre de Madame Rottot se plaignant que sa propriété Bloc G subd. 76 se trouve privée d'entrée et de sortir sur la rue LaVerandrye par le fait de la construction du chemin de fer C. N. R. il soit répondu que le Conseil, tout en reconnaissant que Madame Rottot peut souffrir certains dommages par l'obstruction dont elle se plaint, ne peut cependant en assumer la responsabilité et ne croit pas mériter de censure à ce sujet ; que depuis que le chemin a été construit il n'a cessé de protester tant contre la dite obstruction que contre celle plus importante encore de l'Avenue Taché ; que la conduite de la Compagnie de ce chemin de fer a été une longue suite de promesses nom tenues et d'ate moiements de toute espèce ; que cependant le Conseil continue à poursuive ses revendications et a l'intention d'en arriver sans plus tarder à une selution ; et après une dernière et définitive sommation, de porter incessamment la question devant la Commission des chemins de fer à Ottawa.

LES LISTES

Ainsi qu'annoncé, la confection des les listes électorales commencera lundi, le 25 mai, et durera jusqu'au 30,—en tout une semaine.

Les bureaux d'inscription seront ouverts de 9 du matin à 10 heures du soir, avec ajournement de 1 h à 2 heures heures dans l'après-midi et de 6 h. à 7.30, le soir.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite du temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

Par O. E CULBERT,

Avocat de la Compagnie.

Ottawa, 12 février, 1903 17—25

Le Drapeau Nationale

—Résolution adoptée par la succursale No. 230 de l'A. C. B. M. de Saint-Boniface, Manitoba.

Que les membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle de Saint-Boniface, adoptent pour projet de drapeau national pour les Canadiens-Français, les quatre fleurs de lys blanches de la première relique nationale qu'on appelle le *drapeau de Carillon*, sur champ d'azur, traversé d'une croix blanche, portant au centre l'emblème du Sacré-Cœur, orné d'une guirlande de feuilles d'érable.

Que la présente résolution soit publiée dans *Le Manitoba* et *l'Echo de Manitoba* et que copie en soit transmise à M. Louis Loranger, avocat, secrétaire de l'œuvre du Drapeau National, No. 23 Rue Ste Famille, Montréal.

Dans le Monde Religieux

Mgr. l'Archevêque a commencé depuis une semaine sa visite pastorale.

Les petits garçons de l'Académie Provencher font la musique des exercices du mois de Marie cette semaine à la cathédrale.

Chronique de la Province

NOTRE-DAME DE LOURDES

Il nous est arrivé un bon nombre de colons suisses, gens bien bons et travailleurs; ils ont acheté de grands terrains et s'associent avec quelques uns de leurs compatriotes très entendus dans le pays.

Nous attendons aussi une dizain de colons français de Vendée et de Bretagne.

Les semailles se font par un temps magnifique. Un très grand nombre ont eu de la terre neuve à ensemencer. Le pays fait des progrès rapides.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On commence à désirer la pluie pour les grains et le foin.

—Les examens universaires du cours supérieur sont terminé depuis quelques jours.

—Sept cents immigrants sont arrivés à Winnipeg vendredi dernier.

—Quatre cent soixante cinq demandes de homesteads ont été faites au Nord-Ouest pendant le mois d'Avril.

—Madame J. Holland, en promenade chez son frère depuis une semaine, est partie lundi dernier pour Worroad.

—Le règlement pour construire des écoles à Winnipeg a été voté jeudi dernier, mais celui de la construction d'un hopital isolé a été défait.

—Le Canadian Northern vendra des billets d'excursion à prix réduit sur toutes ses lignes pour la fête du Victoria Day. Billets bon du 22 au 27 courant.

—Les élèves du collège de Saint-Boniface ont gagné une belle partie de base-ball contre un club de Winnipeg, dimanche. Nos félicitations.

—1,700 immigrants sont arrivés à Winnipeg hier et avant hier. Les bureaux d'emploi sont fort occupés, les hotels et maisons de pension regorgent de monde.

Nos autorités municipales ont fait planter des arbres aux abords de l'hôtel-de-ville. Ces arbres embelliront beaucoup cette partie de la ville.

—Le mois de mai parait être un mois de forte immigration tout comme l'a été avril. Notre pays est grand, fertile et prospère. Quelle population aura-t-il dans dix-ans?

—Un jeune homme du nom de Jas. Barclay s'est noyé vendredi dernier dans la rivière Rouge vis-à-vis Norwood. Le jeune homme était en canot et l'embarcation a chaviré.

—Jeudi dernier un accident est arrivée au Fort William sur la ligne du C. P. R.; le char-cuisine où il y avait une vingtaine de travailleurs a déraillé; il y a eu une douzaine de pertes de vie.

—MM. Clarke Frère et Hughes, entrepreneurs de pompes funèbres désirent informer le public que l'établissement similaire de Saint-Boniface n'a aucun rapport avec leur maison.—H. Pélissier, gérant du département français chez Clarke Frère et Hughes.

—Hôpital de Saint-Boniface, du 1er janvier 1903, au 1er avril 1903—Malades traités: 728, hommes: 388, femmes: 340, nombre de décès: 34, hommes: 21, femmes: 13: malades refusés chaque jour, moyenne: 7; par jour, nombre d'opérations: 103, nombre de pansements: 750.

—La Société Française "la Gauloise" donnera un grand bal le mardi 19 mai à la salle de l'Alhambra, Rupert Street à 8 h½ du soir. Les billets d'entrée sont d'une piastre pour un couple. On peut se les procurer chez M Persichini 431 Main, chez N. Dimarco 251 Portage Ave., ou au Bell Photo Studio 207 Pacific Avenue.

—M. J. T. Dumouchel, qui achetait récemment la résidence de M. Joseph Lecomte, coin des rues Dumoulin et Saint-Jean Baptiste, s'installera demain dans sa nouvelle demeure. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre ville, ainsi qu'à sa famille. M. Lecomte occupera une autre de ses résidences, rue Notre Dame.

THE LIQUOR LICENSE ACT

The following application for a license has been received and will be considered by the Board of Licence Commissioners for license District No. 4 in the office of the Chief License Inspector at the parliament buildings, at Winnipeg, at the hour of 7.30 P. M. on Tuesday the second day of June A. D 1903.

Application for a Hotel license in the Village of Fannystelle by Edmond Poirier. To commence on the 5th day of June.

JAMES PENROSE,
Chief License Inspector.

Dated at St. Boniface this 12 day of May A. D. 1903.

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées et marquées "Tenders for drain in drainage district No. 13," situé à ou le long de Mill Creek près du village de Saint-Eustache dans la municipalité de Saint-François Xavier, seront reçues jusqu'à samedi, le 16 mai 1903 pour la construction de certains canaux. L'excavation total approximative sera de 27,000 verges cubiques, et peut être faite sous un ou deux contrats. Plans, profils et spécifications peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics ou au camp de l'ingénieur en charge des travaux d'égoutement à la Baie Saint-Paul; Doivent mentionner un prix par verge cubiques pour l'excavation.

Un chèque marqué pour au moin 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg 4 Mai, 1903.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3.00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussignés et marquées "Tenders for the Drainage District No 12," (lequel est situé dans les municipalités de Morris Montcalm et Phineland) seront reçues jusqu'à samedi le 16 mai A. D. 1903, pour l'établissement de certains canaux dans les limites du dit district No 12

Des soumissions séparées ou pour le tout seront reçues pour l'excavation et le pontage nécessaire. Le montant de l'excavation sera à peu près de 600 000 verges cubiques, dont 150,000 devront être faites avec le bateau creuseur et le reste avec "scrapers et graders."

Les soumissions devront mentionner un prix par verge cubique, pour l'excavation Les Plans, profils et spécifications peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur en Chef au Département des travaux Publics, à Winnipeg. L'ouvrage devra être terminé pas plus tard que le 1er. décembre 1903.

Un chèque marqué pour au moins 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soummission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'executerait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg 4 Mai, 1903.

UNE jeune fille canadienne française possédant un certificat professionnel de seconde classe du Bureau d'Education de Winnipeg, aussi un diplôme de première classe pour Ecole Modèle française et anglaise obtenu de l'Ecole Normale Laval, Québec, avec le degré grande distinction, ayant plusieurs années d'expérience dans l'enseignement et pouvant fournir de bonnes recommandations offre ses services comme institutrice. Elle pourra aussi donner des leçons de piano et d'orgue.

S'adresser par lettre à G. A., Bureau du MANITOBA, St. Boniface, Man.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants.
Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

AVIS

Des soumissions seront reçues par le Ministre des Travaux Publics à son bureau aux Bâtisses du Parlement, jusqu'à jeudi midi le 21 mai, marquées "Tender for new addition to Brandon Asylum, at Brandon."

Un chèque marqué pour au moins 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission, ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat où l'ayant signé, l'executerait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 6 Mai, 1903.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

EDOUARD VII ET LEON XIII

Le roi d'Angleterre vient de rendre visite au Pape; on a lieu d'espérer que cette mémorable rencontre aura les meilleurs résultats pour l'Eglise catholique dans l'Empire Britannique.

Le cortège royal s'avança entre deux rangs de gardes suisses dont les hallebardes brillaient au soleil qui passait par les fenêtres. A la salle Clémentine Mgr Bistelli, maitre de la chambre, reçut le cortège royal.

Les Gardes Nobles rendirent les honneurs militaires à Edouard VII, à son arrivée aux appartements du pape. A la fin de tout ce cérémonial la porte de ces appartements s'ouvrit et l'on vit apparaitre sur le seuil le pontife vénérable. Il attendait son hôte. Sa Sainteté était vêtue de blanc et portait une chappe de velours rouge bordée d'hermine.

Le roi s'arrêta un instant à la vue du pontife. La figure était de la couleur de l'ivoire, mais il marcha sans aide. Le roi et le chef de l'Eglise se passèrent la main et échangèrent quelques mots en français. Le roi Edouard passa ensuite dans les appartement du pape et les deux majestés furent laissées seul à seul. Edouard VII resta avec le pontife près de vingt minutes; une cloche se fit entendre et la suite du roi fut présentée au pape.

Cette cérémonie a paru réjouir beaucoup le Saint-Père. Cette cérémonie terminée Edouard VII a pris congé de Sa Sainteté, qui traversa l'appartement à ses côtés et lui dit adieu, à la porte. A son retour, le roi traversa la "piazza" de Saint-Pierre, où il fut salué en anglais par des pelerins écossais qui crièrent "Hurrah for the king!"

Si le roi Edouard eut en ce moment élevé ses regards, il aurait pu voir à une fenêtre du deuxième étage, la figure du Saint-Père. Le contraste qui existait entre le souverain anglais en bas, et la blanche figure solitaire dans le fenêtre du palais, semblait accentuer l'idée que le pape est un prisonnier.

On connait quelques détails de la visite du roi au Pape.

Léon XIII a reçu le roi en lui disant en français:

"Je suis heureux de voir Votre Majesté."

Le roi a répondu:

"Je suis heureux d'être venu et d'ajouter mes félicitations à sur ce que vous avez déjà reçu sur ce que vous avez atteint l'âge de saint-Pierre."

Le reste de la conversation a roulé sur l'attitude du Pape, sur les principales questions sociales du jour et sur la situation de l'Eglise Catholique dans l'Empire Britannique. Il a transpiré que le Pontife a informé Edouard VII qu'en vue de leur entrevue il avait personnellement examiné toutes les questions se rattachant aux intérêts des catholiques dans l'empire britannique et qu'il avait préparé un mémoire qu'il espérait voir pris en considération par le roi.

UN DESASTRE

Le 29 avril vers 4 heures du matin près de Frank, T. du N. O., il s'est produit une explosion volcanique qui a causé la mort de cent personnes.

Frank est une petite ville dont la population est de 4,000. Elle se trouve sur l'embranchement Crow's Nest Pass, du Pacifique, près de Fernie et Lethbridge.

Deux compagnies font d'importantes opérations à cet endroit; ce sont la "Canadian-American Coal and Coke Coy" et la "Gold Creek Collieries."

On croit que cette explosion a été produite par le travail du gaz des mines d'une de ces compagnies; mais on ignore les quelles. Cette ville possède environ vingt-six places d'affaires. La "Canadian-American Coy." extrait journellement plus de mille tonnes de charbon.

Frank est une ville nouvellement établie; son nom lui vient de Frank Oliver, d'Edmonton, député d'Alberta au parlement.

On dit généralement que tout ceci serait une explosion volcanique; il vaudrait mieux dire toutefois qu'il ne s'agit rien moins que d'une explosion produite dans les mines sous l'influence des gaz qui s'y dégagent.

Le gouvernement vient en aide aux victimes; le *Telegram*, de Winnipeg a ouvert une souscription.

UNE ERREUR COMMUNE

BEAUCOUP DE PERSONNES AFFAIBLISSENT LEUR SYSTEME EN PRENANT DES REMEDES PURGATIFS.

Les personnes qui prennent des remèdes purgatifs au printemps font une grave erreur. La plupart des gens ont besoin d'un remède à cette saison, mais c'est un tonique qu'il faut pour donner santé, vigueur et énergie. Les purgatifs irritent et affaiblissent; un remède tonique donne de la vigueur et renforcie. Les Pilules Roses du Dr Williams sont absolument le meilleur tonique du monde. Ces pilules ne causent pas de perturbation dans les intestins; elles agissent doucement sur l'organisme, remplissent les veines d'un sang pur, rouge qui porte la guérison la santé et la force dans chaque partie du corps. Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent les éruptions cutanées, l'indigestion, les maux de tête, la nervosité, la névralgie, le mal dos, le rhumatisme, la fatigue constante et tous les autres troubles du sang. C'est justement le tonique qu'il vous faut pour ce printemps. M. A. Campeau, Alexandria, Ont dit:—"J'ai grandement bénéficié de l'usage des Pilules Roses du Dr Williams et je prends plaisir à les recommander à tous ceux qui souffrent de maux dus au mauvais état du sang. Je crois qu'il n'existe pas de meilleurs remèdes toniques."

Si vous avez besoin d'un remède, ce printemps, faites un essai de ces pilules elles ne vous désappointeront pas. Ne vous laissez pas convaincre de prendre une substitution ou n'importe quels remèdes qu'on dit "tout aussi bons," que certains marchands qui ne regardent qu'aux profits, offrent à leurs clients. Voyez à ce que le nom au long. Dr Williams' Pink Pills for Pale People soit sur l'enveloppe qui entoure chaque boite. Si vous doutez, adressez-vous directement à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville Ont., et les pilules seront envoyées par la poste, franco, à 50 cents la boite ou six boites pour $2.50.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochain session d'un acte autorisant le Canadian Northern Railway de s'amalgamer avec ou d'acheter le lignes, la propriété, les droits et franchises de la Western Extension Railway Company.

Daté ce douzième jour de mars 1903.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants



ON DEMANDE Pour l'école de Saint-Félix une institutrice diplômée. S'adresser au

Rev. W. L. JUBINVILLE
Sec. Trés.
Dunrea, Man.,



FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

IV

No. 16

Ceci était l'évidence même, et cependant, Anne balançait encore; un instant elle fut sur le point de rester, tant sa fantaisie était puissante.

Par bonheur, ses regards tombèrent encore une fois sur la pancarte, et si brave qu'elle fut, comme elle ne tenait point absolument à servir de cible à l'exercice à feu des recrues républicaines, elle descendit avec Yvon.

A son entrée dans la salle du rez-de-chaussée, où l'attendaient avec impatience les quatre chouans, le Marquis s'élança vers elle, et dit en lui prenant la main.

—Vous voici enfin, chère Anne; Dieu soit loué! Vous avez bien tardé, et les instants sont précieux...partons!

La jeune fille retira sa main d'un air boudeur.

—Déjà des reproches, dit-elle. Eh! monsieur, si je vous gêne à ce point, je puis fort bien rester. Je ne vous ai point prié de vous déranger pour moi, je pense!

Le Marquis la regarda comme s'il croyait avoir mal entendu; ce regard qui disait naivement son attente d'un accueil meilleur, irrita de plus en plus mademoiselle de Vimar; elle fronça le sourcil et reprit.

—Eh bien! monsieur, ne partons-nous pas? Je vous attends, moi! vous exposez la vie de ces braves gens...En vérité, je ne conçois rien à vos retards!

Le Marquis rougit, et, pour toute réponse, s'inclina avec courtoisie. Il commanda le départ d'un geste. Les trois paysans sortirent suivis par leur chef et sa campagne, dont la mauvaise humeur était à son comble. Yvon s'arrêta sur le seuil.

—Bonsoir à-r'voir, notre mademoiselle, dit-il; bonsoir à-revoir, monsieur le marquis! que Dieu vous benisse! Bonsoir à r'voir, les gars; n'oubliez pas Yvon dans vos prières...Prenez garde, en passant, au factionnaire ne l'église...Bonsoir à-r'voir, encore, ma chère demoiselle Anne; je vous demanderais bien de faire dire une messe pour le pauvre Yvon. J'étais domestique au château, notre demoiselle...

—Que veut-il dire? interrompit la jeune fille étonnée.

—Pardon, excuse! répliqua Yvon respectueusement; il n'y a pas d'offense, bien sûr...Je disais comme ça bonsoir à-r'voir, mais à-r'evoir était de trop...

—Mais pourquoi, Yvon? Et pourquoi m'as-tu demandé une messe?

—Dame, notre demoiselle, c'est que je vais être fusillé ce matin, sauf votre respect; j'aurais donc voulu...mais c'est égal n'en parlons plus...Notre bonne dame dira bien un "ave" là-haut pour moi qui ai sauvé sa demoiselle; c'est tout ce qu'il faut...A présent, décampez; les faillis chiens vont revenir.

—Quoi! monsieur le marquis, dit Anne, émue jusqu'aux larmes. Vous laissez là ce brave homme! Henri...monsieur; s'il en est ainsi, je ne partirai pas!

Le marquis secoua sa préoccupation.

—Yvon! dit-il, mais tu vas venir avec nous, mon ami! je n'ai jamais eu d'autre intention. Ferme la porte, pour qu'ils s'aperçoivent le plus tard possible de la fuite de ma demoiselle Anne, et suis-nous.

Le brave Yvon, qui serait resté sans murmurer à son poste de mort, n'était pourtant pas insensible à la vie, car il reçut cet ordre avec de véritables transports de joie. Il se hâta de fermer les portes à double tour, jeta les clefs dans la cave par le soupirail, et vint rejoindre ses compagnons, comprimant à grande peine ses bruyantes démonstrations de reconnaissance.

La petite troupe remonta sans bruit jusqu'à l'endroit qui lui avait servi de poste d'attente. La nuit était si sombre en ce moment, qu'ils ne se voyaient pas les uns les autres.

Le Marquis demanda tout bas si personne ne manquait; puis il appela Yvon pour lui ordonner de marcher en tête.

—Où est Balagui? continua-t-il.

Ici, répondit une voix rude; à côté de la demoiselle.

—C'est bien. Tu te souviens!..

—Si la demoiselle peut être sauvée, je suis là.

Le marquis se plaça de l'autre côté de mademoiselle de Vimar, mit à l'arrière garde les deux paysans chargés de donner le change en cas de malheur, et tous descendirent vers le gué.

La rivière fut traversée sans accident; déjà même ils avaient fait une centaine de pas dans les grands ajoncs, quand Yvon, qui formait l'avant-garde, heurta dans l'ombre un individu marchant vers la Gacilly.

—Qui vive! dit cette homme à demi-voix.

Et rencontrant sous sa main une forêt de cheveux crépus, il en saisit à tout hasard une poignée.

—Egaillez-vous, les gars; hurla rustique d'Assas en secouant sa chevelure pour faire lâcher prise à son ennemi.

Mais le lieutenant Collot avait un poignet de fer.

Le cri d'Yvon fut inutile; Collot marchait au centre de sa troupe; au moment où le choc avait eu lieu, les chouans étaient déjà débordés par le gros des soldats.

Cependant, Balagui ne tint compte de si peu de chose; confiant dans sa force extraordinaire, il se mit en devoir d'exécuter sa promesse. Soulevant lestement mademoiselle de Vimar étonnée, il la plaça d'une main sur son épaule; de l'autre, il saisit son couteau, et frappa droit devant lui.

Les bleus marchaient sur trois de profondeur; le lendemain, on put trouver sur la place six cadavres; trois de chaque côté de la route que le colosse s'était frayée.

Une fois libre, il poussa un cri de triomphe sauvage, et prit tranquillement le chemin du camp.

Le Marquis et ses autres compagnons furent entourés en un instant et réunis à une douzaine d'hommes sans armes, que les Bleus conduisaient prisonniers. La voix grave du lieutenant Collot se fit entendre.

—Sergent Buzine, dit-il, un de ces drôles s'est échappé, et il m'a semblé entendre tomber un des nôtres.

—Plus d'un, citoyen, plus d'un! répondit le sergent à voix basse. Il en pleut de ces misérables, cette nuit. Veuille l'Etre suprême de l'averse soit finie!

—Serrez les rangs, dit Collot; demain nous saurons notre perte...Combien avons-nous de ces brigands, citoyen Buzine?

—Une quinzaine à peu près.

—Quel que soit leur nombre, leur affaire est claire; le citoyen capitaine m'a l'air d'un poltron de moderé, mais il n'osera contrevenir aux ordres formels de la Convention

Un gros et bruyant soupir, ou plutôt une sorte de gémissement, que le lieutenant aurait pu reconnaitre, sortit du groupe des prisonniers, à cette irrévérencieuse appréciation des mérites de Spartacus Publicola Tricotel.

Personne n'y prit garde.

Prisonniers et soldats gardèrent pendant tout le reste de la route un rigoureux silence.

V

Une demi heure après le départ de nos aventuriers du "Trou des païens," vers minuit, un homme avait soulevé avec précaution la toile de la tente principale, et s'était approché de la couche commune des chouans.

Là, il avait réveillé douze gars choisis parmi les plus vigoureux, leur avait parlé avec chaleur, puis, les ayant déterminés sans doute, il s'était dirigé à leur tête vers l'entrée de la caverne. Cet homme était le jeune comte Edouard de Vimar, qui voulait, lui aussi, contribuer à la délivrance de sa sœur.

Prenant moins de précaution que le Marquis, il était arrivé presque en même temps que lui à la Gacilly, et avait profité sans le savoir de l'alerte donnée par Huber.

Il avait passé devant la prison pendant qu'Yvon pressait Anne de le suivre; voyant au bout de la rue une maison de quelque apparence, sans doute la demeure du chef, il s'était imaginé que sa sœur y devait être renfermée.

Quand Edouard arriva devant cette maison, il n'y avait personne au corps-de-garde, personne dans les deux guérites placées au côtés de la porte principale. Suivi de ses douze chouans étonnés de cet abandon, il traversa le vestibule désert, monta l'escalier, et entra successivement dans plusieurs chambres.

Toutes étaient éclairées; dans la plupart, les lits défaits et chauds encore témoignaient de la récente présence de leurs propriétaires; mais toutes étaient vides.

Enfin, arrivé à la dernière pièce du premier étage, il trouva une porte fermée.

—Il y a quelqu'un ici, du moins, dit-il. Et il frappa.

—Tout de suite, répondit-on, tout de suite, citoyen...Que diable! la République a beau être une et indivisible, elle ne peut exiger que j'affronte les fraicheurs de la nuit sans mon caleçon!

Edouard, désappointé, allait monter plus haut, lorsque la porte s'ouvrit; la large face du capitaine Spartacus, ornée de sa bonhomie native et d'un bonnet de coton à mèche tricolore, apparut sur le seuil. Ne voyant qu'Edouard d'abord, il le prit pour Anne, qui lui ressemblait un peu en effet.

—C'est vous, jeune homme? dit-il Etes-vous donc delivre? Venez-vous attaquer la garnison à l'intérieur, tandis que l'ennemi est aux portes?...Mais, j'y pense, qui vous a ouvert les portes de votre prison?

(A suivre)

NAISSANCE

En cette ville le 8 courant Madame Cléophas Marcoux, une fille.